

Note interne d'information de visite d'inspection

PACA	06	Subdivision de NICE I	06.10.2005
Inspecteurs	Christian GARRUS / Jean Luc BUSSIERE / Alain THALMAN		
Etablissement	SONITHERM		064. 00277
Commune	NICE		A
Activité	Usine d'incinération d'ordures ménagères		P1

Contexte environnemental / socio-économique

Située dans une zone d'activités industrielles et artisanales de Nice l'Ariane les installations se situent en milieu urbain en contrebas de l'autoroute A8. Elle est entourée par une déchetterie au Nord, la plate-forme de matériaux de construction à l'Est, des petites entreprises et un supermarché au Sud. Des habitations et quelques jardins ouvriers se situent en flanc de colline, la zone d'immeubles HLM de l'Ariane est très proche.

Cet établissement emploie 55 personnes environ (hors entreprises chargées des travaux en cours)

Capacité de traitement

380.000 tonnes de déchets, dont 24.000 t de boues de step, 8.000 t de déchets hospitaliers.

Provenance des déchets (ordures ménagères et assimilés) : Ville de Nice et communes de la CANCA

Fosse de réception des déchets de 5.600 m³ / alimentation des fours par grappin

Fonctionnement

- 3 fours de 12 t/h et un four de 18 t/h. Traitement des fumées par procédé humide.
- Production de 135 t de vapeur surchauffée ;
- Unité de séchage de boues de step d'environ 100 t/j ;
- Ligne de traitement (extinction) des mâchefers ;
- Chaufferie annexe assurant le secours de production pour les réseaux de chaleur ; ces derniers au nombre de 3, disposent d'une puissance de 95 MW et desservent 11.000 équivalents logements et les industriels au voisinage de l'UIOM.
- Production de 36.000 MWh électriques restitués au réseau et 110.000 MWh destinés à fournir la chaleur aux logements et établissements proches.

Etablissement certifié ISO 14001 et ISO 9001.

Evolutions prévisibles (augmentation/réduction d'activité - investissements prévus/envisagés....)

- travaux pour l'aménagement de bordures de rétention au niveau de la halle mâchefers ;
- réalisation en 2006 d'une étude permettant d'évaluer, au niveau de la zone non couverte de l'usine (au devant de la halle mâchefers), pour la pluie centenaire la quantité d'eau dirigée vers le réseau d'eaux usées et les incidences sur les rejets (interdiction de diluer – séparation des réseaux) ;
- réalisation d'une étude en début 2006 afin d'améliorer le système de détection incendie (détecteurs de flamme et détecteurs d'ambiance...) ;
- améliorer les analyses environnement, proposer une solution de remplacement des jauges Owen par des cibles végétales par exemple.
- étudier la nécessité de reprendre la liste des communes visées par le plan départemental des déchets revoir la liste

Demander à l'exploitant de mettre à jour le dossier d'autorisation si des modifications sont intervenues pendant les travaux de mise en conformité par rapport aux plans et schémas qui ont été fournis. Point à vérifier en 2006, lors d'une prochaine visite d'inspection.

Informations générales

Les travaux de mise en conformité de l'usine d'incinération de Nice sont en cours ; à priori ils seront réalisés dans les délais (pour le 28 décembre 2005). Le planning prévisionnel est très tendu mais semble pouvoir être respecté. Tous les équipements et matériels sont sur le site, ils sont maintenant en attente de montage. Démarrage des premiers essais à partir du 14.10.2005 (1^{ère} ligne de fours). Parmi les évolutions notables attendues à cette échéance :

- limitation de l'émission des dioxines à 0,1 ng/m³ ;
- abaissement des émissions d'oxydes d'azote à 200 mg/m³ ;
- abaissement importants des autres paramètres (poussières, acides chlorhydrique et fluorhydrique, SO₂, métaux lourds,) ;
- mise en conformité des réseaux d'eau (eaux pluviales et eaux usées)

Le projet d'arrêté préfectoral sera soumis à l'avis du CDH fin novembre 2005.

Impressions de l'Inspecteur

Les dépenses importantes réalisées par cet établissement en 2004 et en 2005 s'élèvent à 29 millions d'euros environ, dont 25,6 millions destinés au seul traitement des fumées pour les 4 fours.

L'engagement relatif au respect des délais de réalisation de la totalité des travaux de mise en conformité a été rappelé par l'exploitant.

Bien que non affiché ouvertement actuellement, la SONITHERM envisage pouvoir viser à court terme le seuil de 80 mg/m³ en matière de rejets de Nox.

L'élimination des mâchefers reste un sujet toujours problématique : des solutions sont en cours en substitution de l'acheminement vers le centre d'enfouissement de la Glacière, mais tardent à se concrétiser (carrière de Gourdon et incinération en cimenterie).

Projets à suivre

Autosurveillance : s'assurer que l'exploitant produit les résultats de l'autosurveillance eau compte tenu de l'aménagement des nouveaux points de rejets

Insister pour disposer rapidement de la convention de rejet des effluents avec le gestionnaire du réseau d'assainissement (ce document tarde à venir, il a fait l'objet d'un engagement de l'exploitant).

Suivi des écarts des présentes visites d'inspection : voir courrier réponse exploitant (engagements)	
N° fiche	Commentaires (soldée? évolution)
1	Déchets au delà de la zone d'influence du plan départemental des déchets
2	Détermination du caractère non toxique des boues de step
3	Vérification des déchets autorisés par ap n'est pas formalisée
4	Procédure de contrôle du non envoi de matière pulvérulente des véhicules (non bâchés pour le transport des mâchefers)
5	La norme de mesure des hydrocarbures n'est pas la NT 90203
6	Absence de convention avec le gestionnaire du réseau d'assainissement de la ville (ou de contrat)
7	Dates et heures d'introduction de déchets hospitaliers non enregistrés